

## **Cinquante-huitième session du Conseil International des Bois Tropicaux et les sessions associées des comités, Yokohama, Japon.**

Déclaration sur le commerce 2022 par le Groupe consultatif sur le commerce

Président,

Mesdames et Messieurs.

Le dollar américain s'est apprécié de 13% par rapport à l'euro et de 6% depuis le début de l'année. La roupie indienne a chuté de près de 10 % cette année par rapport au dollar. Le dong vietnamien a baissé de 6% et la roupie indonésienne de 3%. Le won sud-coréen et le baht thaïlandais sont en baisse de plus de 10 %. Le renminbi chinois se négocie presque à son plus bas niveau depuis 14 ans. Le ringgit malaisien est à son plus bas niveau depuis 24 ans, tandis que le yen japonais est à son plus bas niveau depuis 32 ans.

La flambée du dollar en 2022 est d'autant plus douloureuse qu'elle intervient à un moment où les pressions inflationnistes mondiales s'exerçaient déjà sur les prix. Les perturbations de l'énergie et des matières premières causées par la guerre en Ukraine ont aggravé la récession et la reprise de COVID-19. L'inflation atteint des sommets dans de nombreux pays.

C'est sur cette sombre toile de fond que le commerce des bois tropicaux se prépare à ce qui pourrait l'attendre --- une récession économique.

### 1) L'Europe

Le commerce des bois tropicaux a toutes les raisons de soutenir les objectifs de la "loi européenne sur la déforestation" actuellement examinée par le Conseil et le Parlement européens. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait qu'en l'absence de toute consultation significative avec les pays producteurs ou les partenaires commerciaux, y compris ceux avec lesquels l'UE a des accords de partenariat juridiquement contraignants, la loi telle qu'elle est actuellement rédigée risque de créer des obstacles techniques inutiles au commerce, en particulier pour les pays tropicaux. Nous notons que même les associations forestières et commerciales européennes ont soulevé de nombreuses questions sur la manière dont cette loi peut être mise en œuvre dans la pratique.

Nos principales préoccupations pour le commerce et l'industrie des bois tropicaux sont les suivantes :

1. Contrairement au RBUE, la proposition de loi sur la déforestation n'est pas basée sur une norme de légalité qui respecte les lois des pays tropicaux, mais interdit les produits issus de la déforestation légale aussi bien qu'illégale. En d'autres termes, il s'agit d'une approche unilatérale plutôt que d'une approche coopérative.
2. En tant que telle, elle semble contraire aux principes du droit international, tels que mentionnés dans l'AIBT, selon lesquels les États ont "le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources conformément à leurs propres politiques environnementales".

3. La nouvelle loi imposerait des définitions contraignantes de termes tels que "déforestation" et "dégradation des forêts". Ces termes ne sont pas encore définis dans une arène internationale acceptable. En fonction des définitions imposées par l'UE, la nouvelle loi pourrait imposer des contraintes importantes à la capacité des pays tropicaux à développer de nouvelles plantations forestières, même sur des terres forestières dégradées.
4. La nouvelle loi imposerait une exigence non testée de géolocalisation pour tous les envois de produits réglementés mis sur le marché de l'UE, quel que soit le niveau de risque pays, renforçant potentiellement des barrières commerciales, en particulier pour les petits exploitants et les produits composites.

Nous pensons que l'UE devrait éviter d'utiliser ces nouvelles réglementations pour freiner le commerce libre et équitable, et améliorer sa communication avec les parties prenantes, y compris en dehors de l'UE, afin d'évaluer les défis auxquels sont confrontées les entreprises pour se mettre en conformité.

Nous demandons instamment au Conseil de rechercher la clarté. L'UE s'éloigne-t-elle discrètement du FLEGT ? Les producteurs ont déjà beaucoup investi dans les engagements FLEGT et sont choqués que l'UE change maintenant de cap.

## (2) Plantations

Les plantations d'arbres industriels sont nécessaires pour augmenter l'approvisionnement en matière première de l'industrie du bois ainsi que pour les efforts d'atténuation du changement climatique prévus par certains pays.

On pense que le taux d'établissement dans les régions tropicales a été entravé par le manque de disponibilité et de fiabilité d'informations. Et il semble qu'en l'absence de telles informations, les investisseurs se tournent vers la plantation de produits agricoles plutôt que d'arbres pour obtenir un rendement financier plus assuré. Les plantations d'arbres nécessitent des investissements, la formation du personnel et la création de pépinières.

L'OIBT peut faire preuve de leadership pour défendre les plantations d'arbres, en prenant les mesures suivantes :

- Recenser les plantations d'arbres existantes chez les membres de l'OIBT des trois régions tropicales, en recueillant des données en temps réel sur les espèces, l'espacement des plantations, les taux de croissance, les spécificités du sol, les volumes de production, les volumes d'utilisation, l'analyse des coûts, etc.
- En utilisant les données collectées, concevoir une base de données avec des menus appropriés pour que les utilisateurs puissent accéder aux données des plantations réelles (bonnes ou mauvaises) afin de prendre des décisions commerciales optimales dans le choix des espèces, des sites, des rendements attendus, des plans de plantation, etc.

Nous demandons instamment à l'OIBT de publier un Manuel de plantation contenant toutes les informations techniques et financières pertinentes destinées spécifiquement aux investisseurs qui vont planter des arbres.

### (3) Commerce du carbone

Il existe diverses estimations du marché mondial des compensations volontaires de carbone, allant de un à deux milliards de dollars US par an. Selon les rapports, près de 500 millions de crédits, ou tonnes de carbone, ont été échangés en 2021 à un prix moyen de 4 dollars US par tonne. Quels que soient les chiffres réels, ce sont effectivement des chiffres énormes ! La question est de savoir quelle part de l'argent des compensations va à nos membres ?

Comme nous venons de l'entendre de la bouche des experts participant à la discussion sur le marché, il y a relativement peu de projets liés au carbone dans les pays producteurs de l'OIBT, dans les trois régions tropicales du monde.

Les mécanismes des marchés du carbone sont complexes et ne sont pas faciles à comprendre. Même les principes de base des crédits carbone et des compensations carbone ne sont pas compris par les fonctionnaires gouvernementaux qui ne sont pas familiers avec les développements de la CCNUCC. De nombreux fonctionnaires, sinon la plupart, des membres producteurs ne savent pas comment mettre en place de tels projets.

Il est absolument nécessaire de diffuser des informations et des conseils sur les possibilités offertes aux membres producteurs, tout en fournissant des conseils stratégiques et une assistance technique. Un défi spécifique consiste à orienter les entreprises vers des projets carbone sans perdre de vue la GDF. Les institutions nationales doivent être renforcées et les différentes parties prenantes engagées dans le processus.

Nous demandons instamment à l'OIBT d'organiser un atelier de formation technique pour remédier aux faiblesses et aux lacunes des Membres afin qu'ils puissent participer à l'atténuation du changement climatique tout en augmentant leur revenu national.

Alors que la probabilité d'une récession mondiale se profile, le soutien financier aux projets de développement des pays membres risque d'être réduit. Cela serait regrettable, car c'est dans les moments difficiles que les économies émergentes ont besoin d'une aide supplémentaire, et non d'une aide moindre. Si une récession survient et se prolonge, les pays riches en ressources seront tentés de liquider davantage leurs ressources naturelles pour trouver de l'argent, ce qui constitue un danger pour les forêts tropicales. Non seulement nous devons nous serrer la ceinture, mais nous devons aussi nous assurer que nous tirons le meilleur parti des ressources financières dont nous disposons. Et cela signifie investir judicieusement dans les projets de l'OIBT pour le bien de tous les membres.

Le TAG, comme toujours, est prêt à travailler avec les membres et le Secrétariat pour formuler des notes conceptuelles pour les deux projets que nous suggérons et qui auront un impact sur de nombreux membres producteurs : un manuel sur les plantations et un atelier de formation technique sur les compensations carbone.

Nous vous remercions.

Daté du : 08 novembre 2022, Yokohama.

Note : TAG peut être contacté à l'adresse suivante : [ti@itto.int](mailto:ti@itto.int)